



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le **lundi 13 avril 2026** à 19 h 30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets :

La demande vise à permettre l'implantation d'un poulailler domestique et son enclos dans la marge avant secondaire face à la rue France, alors que le présent règlement de zonage prohibe ce type de construction accessoire dans cette marge.

La demande vise également à permettre une construction accessoire dont la couleur des matériaux de finition et la forme ne s'harmonisent pas avec celles du bâtiment principal

#### Identification du site concerné :

L'immeuble est situé sur le lot 3 573 386 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 157, route St-Philippe à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Lauré-Anne Foucault-Corbeil et de Monsieur Jacob Lefort.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

(Original signé)

Daniel de Brouwer  
Directeur général par intérim  
Greffier-trésorier par intérim